

## LISTE DES SYSTÈMES ÉTRANGERS ACCEPTABLES DE DÉCLARATION DES TRANSACTIONS

L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (**OCRCVM**) a désigné chacun des systèmes suivants comme « système étranger acceptable de déclaration des transactions » aux fins des Règles universelles d'intégrité du marché (**RUIM**).

Système acceptable de déclaration des transactions	Renseignements sur le système de déclaration des transactions
Over-the-Counter Trade Reporting Facility de la FINRA (ORF)	<a href="http://www.finra.org/industry/orf">http://www.finra.org/industry/orf</a>
FINRA/Nasdaq Trade Reporting Facility (FINRA/Nasdaq TRF)	<a href="http://www.finra.org/industry/trf">http://www.finra.org/industry/trf</a>
FINRA/NYSE Trade Reporting Facility (FINRA/NYSE TRF)	<a href="http://www.finra.org/industry/trf">http://www.finra.org/industry/trf</a>

Cette liste est en vigueur à compter du 7 novembre 2018 et jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par une liste subséquente.